AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-4-68 776153

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 25,00 F

Régie de Recettes D.D.A. - Sous-Régisseur de la Protection des Végétaux - Cité Administrative - 63 CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

Supplément n° 1 au Bulletin n° 91 d'AVRIL 1968.-

A V E R T I S S E M E N T.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURES.- (Pommiers et Poiriers)

Les risques de contamination sont, actuellement, très importants.

Il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement afin de tenir la végétation soigneusement protégée.

S'il y a lieu, intervenir en même temps contre les Acariens (certaines espèces ont repris leur activité), Pucerons, Chenilles défoliatrices ...

Dans les vergers en fleurs ne pas utiliser de produits susceptibles de nuire au Abeilles.

I N F O R M A T I O N S.-

V I G N E

VERS GRIS.-

Pendant la nuit, les chenilles de Noctuelles (Vers gris) dévorent les jeunes pousses, ou évident les bourgeons au cours de leur débourrement (dans la journée, les chenilles se réfugient dans la terre, au pied des souches).

S'il y a lieu, intervenir,

- soit par pulvérisation copieuse d'un produit à base de Chlordane, de D.D.T., d'Heptachlore, de Lindane ou de Toxaphène.

- soit par épandage d'appât constitué par du son empoisonné avec l'un des produits suivants : Aldrine, Chlordane, D.D.T., Dieldrine, Endosulfan, H.C.H., Heptachlore, Lindane, Toxaphène (répartir le son empoisonné, le soir, au pied des souches ; utiliser 60 à 80 kg d'appât à l'hectare).

A signaler qu'il existe, dans le commerce, des appâts prêts à l'emploi, sous forme de granulés.

C U L T U R E S   L E G U M I E R E S

MOUCHE DE L'ASPERGE.-

Le début du vol vient d'être observé. Dans les aspergeraies non encore en production, effectuer un traitement quelques jours après la sortie des premiers turions (pour les produits à utiliser, se reporter à la liste récemment transmise).

Clermont-Ferrand, le 17 Avril 1968.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P 194

Tirage n° 681 du 17 Avril 1968 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1968 - Expédition n° 6.